

REGLEMENT DE COMPETITION LOISIRS

Saison 2011 - 2012

GENERALITES

Les équipes

La section loisir de la province de Luxembourg regroupe toutes les équipes loisirs participant aux championnats dits "de loisir".

Toutes ces équipes seront obligatoirement reprises soit :

- sous le matricule d'un club effectif enregistré à l'AIF
- sous le matricule du club provincial de loisir "Lux Loisir" et porteront un nom distinct d'un club effectif existant

Le club provincial de loisir

Le club provincial de loisir réunit sous son matricule toutes les équipes non désireuses de se constituer en club effectif ou de dépendre d'un club effectif déjà enregistré à l'AIF.

Les affiliés

L'affiliation

Pour acquérir la qualité "d'affilié loisir" dans un club effectif de l'A.I.F., toute personne doit :

- en faire la demande auprès du secrétaire du club, en respectant les modalités d'affiliation imposées par ce club
- payer la cotisation de ce club
- fournir à la fédération la preuve d'une visite médicale la certifiant apte à la pratique sportive

Pour acquérir la qualité "d'affilié loisir" dans le club provincial de loisir, toute personne doit :

- en faire la demande auprès du responsable de l'équipe qui les transmettra au secrétaire du club, en respectant les modalités d'affiliation imposées par le club provincial de loisir
- payer la cotisation à son équipe qui réglera son adhésion au club

- fournir à la fédération la preuve d'une visite médicale la certifiant apte à la pratique sportive.

En aucun cas, un joueur ou une joueuse de loisir ne peut être affilié à la fois dans une équipe loisir d'un club effectif AIF et dans le club provincial de loisir.

Un joueur ou une joueuse affilié (e) auprès d'un club effectif, ne peut évoluer que dans une et une seule équipe loisir provinciale quelle que soit la province

La désaffiliation

Au terme de chaque saison, tous les joueurs et joueuses loisirs aptes à la compétition sont désaffiliés, mais gardent leur numéro de licence.

Leur réaffiliation est conditionnée par le renouvellement de la fiche médicale d'aptitude à la compétition et de leur inscription à la compétition suivant les modalités de chaque province.

Le numéro de licence est radié de la base de données des affiliés si le joueur ou la joueuse n'a pas été réinscrit (e) durant trois saisons consécutives.

L'assurance

L'affilié loisir a l'obligation de s'assurer auprès de la Cie d'assurance de la fédération. La couverture de l'assurance ne sera effective que si le joueur ou la joueuse a rentré sa fiche d'aptitude médicale, pour la saison en cours, à la fédération.

La participation

Pour participer au championnat de loisir, tout joueur ou joueuse doit être en possession d'une licence, émise par la province.

Pour exercer la fonction de marqueur ou délégué au terrain en championnat classique, toute personne doit :

- en provincial, posséder une licence, validée pour la saison en cours, de marqueurs/délégué AIF ou une licence provinciale de loisir
- en AIF, posséder une licence A.I.F., validée pour la saison en cours, stipulant sa qualification.

LE CHAMPIONNAT

La compétition loisir

Le championnat de loisir est ouvert à :

- toutes les équipes loisirs des clubs effectifs enregistrées à la fédération.
- toutes les équipes du club loisir provincial.
- toutes les équipes étrangères de loisir, apportant la preuve de leur affiliation à une fédération de l'UE.

Listing

Au début de chaque saison, le responsable provincial du loisir transmettra à chaque responsable d'équipe, un listing reprenant les joueurs et joueuses de la saison passée. Seul sur ce listing, ne seront conservés que les joueurs inscrits pour la saison en cours. Ce listing modifié sera transmis à la fédération et servira de base à l'inscription et la facturation des joueurs de loisirs. Tous les clubs devront s'acquitter de l'affiliation réclamée, pour les joueurs ne participant pas au championnat, mais laissés inscrits sur ce listing.

Liste de force

Une liste de force est nécessaire lorsque 2 équipes d'un même club sont inscrites en championnat.

Une liste de force est requise lorsqu'une équipe utilise des joueurs titulaires d'une licence AIF

Inscription

Le droit d'inscription au championnat est fixé en début de saison par le comité provincial. Le prix de la licence est fixé par l'AIF; ce coût ne constitue pas la cotisation demandée par les clubs.

La participation au championnat est conditionnée par :

- le paiement de l'inscription de l'équipe loisir à la trésorerie provinciale.
- le versement anticipatif d'une caution de 50 € euros par équipe, destinée à payer les éventuelles amendes encourues durant le championnat. Le surplus de cette caution sera restitué en fin de saison ou conservé pour la saison suivante.

Autorisation au jeu

Sont autorisés à participer au jeu :

- les joueurs et joueuses titulaires d'une licence "loisir" AIF ou provinciale
- toutes les joueuses uniquement titulaires d'une licence AIF
- les joueurs titulaires d'une licence AIF de + de 35 ans
- les joueurs titulaires d'une licence AIF de - de 35 ans de niveau provincial et inférieur repris sur la liste de force. (maximum 2 joueurs sur le terrain, exclus les joueurs de niveau National FRBVB, AIF)

Règles de jeux

Les règles officielles de la FIVB sont d'application.

La rencontre principale se dispute en 3 sets gagnants de 25 pts avec tie-break si nécessaire.

Le tie-break se termine avec deux points d'écart; minimum 15 points

Lorsque des joueuses participent au jeu, l'équipe bénéficie d'un bonus de

- 2 points pour une joueuse sur le terrain
- 3 points pour 2 joueuses sur le terrain
- 4 points pour plus de 2 joueuses sur le terrain

Pour bénéficier du bonus, le nombre de joueuses au jeu durant tout le set doit correspondre au bonus accordé en début de set. Toutes modifications du nombre de joueuses entraînent la modification immédiate et irrémédiable du bonus pour le set.

Si le nombre de joueuses au jeu se modifie, suite à une blessure, et qu'il est impossible de remplacer la joueuse blessée, le bonus est maintenu pour le set.

Toutes les joueuses, arrivant en cours de rencontre, peuvent monter immédiatement au jeu, toutefois le bonus n'est valable qu'au set suivant.

Les bonus sont accordés à chaque équipe au début du set. Les bonus ne s'annulent pas en fonction des bonus de l'adversaire.

Une rencontre des réserves peut se disputer si accord des deux clubs. Elle se joue en trois sets maximum avec tie-break au 3e set (1 set si accord des équipes, pas de classement réserve)

Obligation des clubs visités

- fournir l'arbitre
- fournir 4 ballons (minimum) en bon état pour l'équipe adverse
- fournir 3 litres d'eau en bouteilles scellées
- commencer la rencontre à l'heure fixée
- être en possession d'une boîte de secours
- prévoir un sifflet pour l'arbitre
- renvoyer la feuille de match dans les cinq jours au responsable de la commission (par courrier, fax ou e-mail) sous peine de forfait pour la rencontre.

Tenue sportive des joueurs

Les vareuses doivent être numérotées (1 à 18)

Contrôles

Les capitaines de chacune des équipes vérifient les licences et carte d'identité de ses adversaires et note sur la feuille de match tous manquements constatés.

La participation au jeu d'un non-affilié sera sanctionnée par la commission du forfait
La feuille de match doit être entièrement remplie (tous les numéros de vareuses, licences, les noms, etc doivent figurer sur la feuille).

Toute blessure, même légère, doit être enregistrée sur la feuille de match

Remise des matchs

Lorsqu'une équipe ne peut disputer une rencontre prévue au calendrier, elle détermine, en accord avec l'équipe adverse, une nouvelle date et la communiquera au responsable de la commission. (Cette rencontre doit être fixée dans les délais les plus courts)

Présence sur le terrain

Tout match débuté à 6 joueurs peut se poursuivre à 5 joueurs, uniquement dans le cas où un joueur se blesserait pendant la rencontre, l'équipe ne disposant pas de réserves.

Les articles du chapitre 6 (6000 à 6009) du R.O.I. de l'A.I.F. sont d'application dans le championnat loisir provincial.